

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Ville de Bonaventure

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO R2022-759
DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la ville de Bonaventure a adopté à sa réunion du 6 juin 2022 le Règlement numéro R2022-759 ;

Que ce règlement traite de la circulation des camions et véhicules-outils sur les chemins de la Ville de Bonaventure;

Que ce règlement est en vigueur en date du 15 juin 2022, date approbation du dit Règlement par le ministre des Transports;

Que ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Bonaventure ainsi que sur son site Internet.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'Amélie Nadeau' written in a cursive style.

Amélie Nadeau, Directrice générale adjointe et greffière
Publié le 15 juin 2022